



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Municipalité de La Bostonnais que lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 16 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no 1-19** concernant l'imposition des taxes et tarifs pour l'exercice financier 2019.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.labostonnais.ca

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Bostonnais ce 17^e jour du mois de janvier deux mille dix-neuf.

Michelle Cantin
Secrétaire-trésorière